

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 16 h, le 31 janvier 2008.

Sont présents :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis

Est absente :

M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif

Sont également présents :

M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec (à titre d'invité à la séance avec le consentement des membres du comité exécutif)

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2007

Résolution n° E-2008-01

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 13 décembre 2007.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

Projet d'échange et de coopération franco-québécois

Résolution n° E-2008-02

De signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) l'intention de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de participer au projet de coopération et d'échange franco-québécois avec les communautés urbaines de Lyon et de Bordeaux. Le projet commun sera déposé au ministère des Relations internationales du Québec dans le cadre du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) 2007-2008.

D'autoriser le président, M. Régis Labeaume, à signer les documents afférents à ce projet.

Référence : Mémoire du 31 janvier 2008
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Représentant à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Résolution n° E-2008-03

D'accepter que le président, M. Régis Labeaume, représente la CMQ au conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

De désigner M. François Picard pour remplacer le président lors des séances du conseil d'administration de l'Alliance, advenant l'impossibilité pour le président de participer à ces séances.

D'autoriser le président, M. Régis Labeaume, ainsi que M. François Picard à participer au congrès annuel de l'Alliance du 16 au 18 juillet 2008 à Toronto et à encourir les frais afférents à leur participation.

Référence : Mémoire du 22 janvier 2008
Certificat du
trésorier : CT-2008-050
Responsable : Communications et consultations

Adoptée à l'unanimité

Établissement des quotes-parts 2008

Résolution n° E-2008-04

D'établir la quote-part payable par les municipalités faisant partie de la CMQ en fonction du budget 2008, au montant établi au tableau joint en annexe au mémoire du 11 janvier 2008 du secrétaire-trésorier, le tout en application du Règlement N° 2002-9 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMQ. Ces quotes-parts sont provisoires, mais deviendront définitives à moins que des changements substantiels soient apportés au potentiel fiscal en cours d'année auquel cas, le comité exécutif en sera avisé et les quotes-parts définitives établies en fonction de ces modifications.

Le montant établi de la quote-part est payable en trois versements, soit 33 1/3 au plus tard le 1^{er} avril, 33 1/3 au plus tard le 3 juillet pour le second versement et 33 1/3 au plus tard le 1^{er} octobre pour le dernier versement.

Un versement non payé à échéance porte intérêt pour l'année 2008 au même taux que celui fixé pour les années passées, soit 10 %.

Référence : Mémoire du 11 janvier 2008
Responsable : Secrétariat-trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de l'adhésion 2008 à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)

Résolution n° E-2008-05

De renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2008 et d'autoriser le paiement en conséquence de la cotisation réclamée de 2 858,40 \$ plus taxes.

Référence : Mémoire du 8 janvier 2008
Certificat du
trésorier : CT-2008-040
Responsable : Secrétariat-trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Prolongement de l'engagement temporaire de M. Serge Duclos, coordonnateur au développement économique

Résolution n° E-2008-06

De prolonger l'engagement temporaire de M. Serge Duclos, coordonnateur au développement économique, jusqu'au 31 mars 2008.

Référence : Mémoire du 31 janvier 2008
Certificat du trésorier : CT-2008-051
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Participation au XVII^e forum économique de la Chambre de commerce de Québec et Charte d'accueil des grands projets industriels

Résolution n° E-2008-07

D'autoriser le versement à la Chambre de commerce de Québec d'un montant de 5 000 \$ à titre de partenaire majeur du XVII^e forum économique de l'organisation.

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires relatifs au versement de ce montant et à la visibilité de la CMQ lors de ce forum.

De mandater la commission Développement économique et touristique à faire rapport dès que possible au comité exécutif sur la question de la Charte d'accueil.

Référence : Mémoire du 24 janvier 2008
Certificat du trésorier : CT-2008-041
Responsable : Développement économique

Adoptée à l'unanimité

Appui au projet de train rapide dans le corridor Québec-Windsor

Résolution n° E-2008-08

D'accepter de recommander au conseil de la CMQ l'adoption à sa prochaine séance d'une résolution d'appui au projet de train rapide Québec-Windsor.

Référence : Mémoire du 24 janvier 2008
Responsable : Développement économique

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2008-09

De prendre acte du bordereau d'information en date du 31 janvier 2008 contenant les documents suivants :

- a) Lettre du 7 décembre 2007 de la Fédération canadienne des municipalités relative au versement par la FCM à même le Fonds municipal vert d'un montant de 35 000 \$ pour le projet de faisabilité d'un centre régional de compostage des résidus organiques.

- b) Lettre du 5 décembre 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée au préfet de la MRC de Portneuf concernant la conformité du règlement numéro 300 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 277. (Item b) du bordereau du 8 novembre 2007)
- c) Lettre du 5 décembre 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à la mairesse de la Ville de Lévis concernant la conformité du règlement n° RV-2007-06-70 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'ancienne municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudière. (Item d) du bordereau du 8 novembre 2007)

Référence : Bordereau d'information du 31 janvier 2008
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

La représentante de la Ville de Lévis, M^{me} Anne Ladouceur, s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur les résolutions n^{os} E-2008-10, E-2008-11 et E-2008-12 qui concernent la Rive-Nord seulement.

Engagement d'une conseillère en environnement et abrogation de la résolution E-2007-97

Résolution n° E-2008-10

De procéder à l'engagement de M^{me} Anne-Marie Cantin, sur une base temporaire de trois ans débutant à une date à convenir entre la direction générale et M^{me} Cantin, à titre de conseillère en environnement.

D'établir son traitement sur une base annuelle, à compter de son engagement, à 50 274 \$, montant établi à partir de l'expérience pertinente à l'emploi et selon l'échelle salariale applicable à un poste professionnel de classe 2 (41 322 \$ à 74 418 \$, échelle 2006).

D'octroyer à M^{me} Anne-Marie Cantin les avantages sociaux prévus aux conditions de travail du personnel de la CMQ.

D'abroger la résolution n° E-2007-97 adoptée le 13 décembre 2007.

Référence : Mémoire du 31 janvier 2008
Certificat du
trésorier : CT-2008-042
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

PGMR : Projet pilote de compostage dans les MRC

Résolution n° E-2008-11

D'accepter et d'autoriser le directeur général, M. Marc Rondeau, à signer l'entente à intervenir avec les MRC du territoire métropolitain sur le projet pilote de collecte des matières organiques et de compostage dans les MRC du territoire métropolitain.

Référence : Mémoire du 9 janvier 2008
Certificat du
trésorier : CT-2008-043
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Auditions publiques sur la gestion des matières résiduelles au Québec

Résolution n° E-2008-12

D'autoriser la présentation d'un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale sur la gestion des matières résiduelles.

De mandater le président, M. Régis Labeaume, ou à défaut le vice-président de la commission Environnement, M. Raymond Dion, pour présenter le mémoire de la CMQ.

D'autoriser la signature par le président de la CMQ de la déclaration commune sur la gestion durable des matières résiduelles.

Référence : Mémoire du 24 janvier 2008
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE